Diocèse de Chicoutimi
Service des communications

602, rue Racine Est, Chicoutimi, QC G7H 1V1
418.543.0783 • info@evechedechicoutimi.qc.ca
www.evechedechicoutimi.qc.ca

COMMUNIQUÉ
Le 13 juillet 2020

MASQUE OBLIGATOIRE DANS LES LIEUX PUBLICS

Aujourd'hui, 13 juillet, le premier ministre François Legault a annoncé que le port du masque dans les lieux publics fermés sera obligatoire dès samedi le 18 juillet prochain.

Parmi les lieux publics fermés, on retrouve les lieux de culte. Nous sommes donc dans l'obligation de nous conformer à cette nouvelle mesure.

Pour démontrer le sérieux de cette réglementation, le premier ministre Legault a spécifié que les propriétaires de commerces et autres espaces publics fermés seront chargés de veiller au respect de celle-ci. Ceux et celles qui n'appliquent pas les règles pourraient encourir des amendes allant de 400 à 6000 $.

Sur le port du masque obligatoire dans les lieux publics fermés, M. Legault a précisé ceci : « On porte un masque quand on est en mouvement. Une fois assis, qu'on est à deux mètres des autres personnes, on peut enlever son masque. »

Pour plus d'informations sur le point de presse qui a eu lieu aujourd'hui, cliquez sur le lien suivant : https://www.journaldequebec.com/2020/07/13/masque-obligatoire-dans-tous-les-lieux-publics-fermes-du-quebec-le-18-juillet

-30-

Source : Jean Gagné, ptre
Responsable diocésain des communications
418-290-3704
Courriel : communications@evechedechicoutimi.qc.ca